

Lille, le 11 octobre 2018

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale
de l'Académie de LILLE

**Division des
Personnels Enseignants
du premier Degré Public**

**Bureau de la Gestion
individuelle du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par
Géraldine BOULET
Chef de Bureau
Téléphone
03 20 62 31 19
Fax
03 20 62 32 05
Courriel
dpeia59.bgi62@ac-lille.fr

**Objet : emploi du temps des Maîtres G réseau, Référents, et Regroupement
Adaptation, relatif à l'exercice des fonctions dans une école ou un établissement
relevant de l'éducation prioritaire.**

PJ : imprimé emploi du temps.

Les agents en poste de Maître G réseau, Référent, et Regroupement Adaptation, qui effectuent ponctuellement un service en établissement classé REP ou REP+, peuvent percevoir les indemnités régies par le décret n°2015-1087 du 28 août 2015.

Afin de calculer les indemnités à verser, je vous saurais gré de bien vouloir adresser les emplois du temps des agents concernés de votre circonscription à la DSDEN du Nord, Division des personnels enseignants du 1er degré public (DPEP) **pour le 15 décembre 2018** dernier délai :

Pour les enseignants du Pas-de-Calais : au Bureau de la gestion individuelle du Pas-de-Calais

Pour les enseignants du Nord : au Bureau de la gestion individuelle du Nord

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

1 rue Claude BERNARD
59033 Lille Cedex

Pour La Rectrice, et par délégation,
le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Nord,



Jean-Yves BESSOL